

ARRETE N° 3/2023
DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Demande déposée le 30 janvier 2023 et complétée le		N° DP 068 226 23 R0007
Par :	Madame Stéphanie DAGUIN	
Demeurant :	4A Haslach 68140 MUNSTER	
Sur un terrain sis :	4 A, HASLACH Section 07 Parcelle 210	
Nature des Travaux :	Panneaux photovoltaïques	

Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin

VU la déclaration préalable présentée le 30 janvier 2023 par Madame DAGUIN Stéphanie,
VU l'objet de la demande :

- pour la pose de panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé 4 A, HASLACH ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,

VU le règlement y afférent,

Arrête :

Article 1 : La présente Déclaration Préalable fait l'objet d'une décision de NON-OPPOSITION.

Munster, le 02 février 2023
Monique MARTIN

Adjointe au maire